



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Transition numérique des PME/TPE et l'investissement dans le « cloud »

Question écrite n° 32957

### Texte de la question

Mme Florence Granjus interroge M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur l'investissement dans le *cloud* dans le cadre de la transition numérique des très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME). Le plan de relance présenté le 3 septembre 2020 prévoit la mobilisation de 100 milliards d'euros. Le plan pour une relance verte, compétitive et solidaire s'inscrit dans la construction de l'économie de demain. De nombreux dispositifs d'accompagnement vers la transition numérique sont prévus pour les entreprises afin de répondre à leurs besoins de compétitivité et de productivité. Ces accompagnements portent la transformation numérique du territoire. La transition numérique est un enjeu important en matière de cybersécurité et de développement du *cloud*. Ce développement permet un stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau. Les PME et TPE doivent aussi faire face à ces problématiques en respectant les règles générales de protection des données. Au niveau européen, la France accuse un retard dans l'accompagnement de la transition numérique des PME et des TPE. Selon le classement de l'indice relatif à l'économie et à la société numérique (DESI) établi en 2019 par la Commission européenne, la France se trouve au 15e rang européen et en dessous de la moyenne face aux pays scandinaves. L'intégration de la technologie numérique citée dans cet indice permet une compétitivité importante des entreprises françaises et par conséquent une croissance plus forte. Selon la Commission européenne, 18 % des entreprises européennes recourent au recours à l'informatique en nuage en 2018 et 34 % l'utilisation de logiciels d'entreprise pour le partage d'informations électroniques. Pourtant, la crise sanitaire a démontré son utilité et l'accompagnement nécessaire par l'État des TPE et PME en la matière. Il a été démontré que l'abonnement aux solutions *Software as a Service* (SaaS) proposé dans l'informatique en nuage est plus pertinent, plus rapide et moins coûteux, permettant une économie non négligeable pour ces entreprises. Elle lui demande quelles peuvent être les mesures d'encouragement pour les TPE et PME afin que ces dernières puissent investir massivement dans les solutions *cloud*.

### Texte de la réponse

L'adoption des solutions de données en nuage (*cloud*) par les entreprises de petite taille, et plus généralement la numérisation des TPE et PME françaises est au cœur des préoccupations du Gouvernement, qui a débloqué, à cette fin, des moyens sans précédent dans le cadre du plan de relance. Selon la dernière enquête Eurostat TIC Entreprises 2019 sur les plus de 10 salariés, 19 % des entreprises françaises achetaient des services de *cloud* en 2018 (contre 17 % en 2016) contre 26 % dans l'union Européenne (21% en 2016). Ce retard de l'économie française est principalement dû aux sociétés de moins de 250 personnes. En effet, plus l'entreprise est grande, plus elle aura tendance à recourir facilement au *cloud* : en 2018, 23 % des sociétés de 10 à 49 personnes de l'UE payaient pour des services de *cloud computing* (16 % en France), et elles étaient 56 % parmi les grandes sociétés (de 250 personnes ou plus). Afin d'encourager les entreprises à utiliser les services de *cloud*, et en particulier les TPE/PME, le Gouvernement se mobilise dans le cadre du Plan de relance pour accentuer l'appropriation du numérique par les entreprises. Faciliter l'investissement des PME et TPE dans

l'usage de services cloud fait partie des enjeux de compétitivité bien identifiés, dans les mesures d'accompagnement pour la numérisation des TPE et PME. Les solutions de stockage de données sont ainsi éligibles à l'aide de 500 euros (<https://cheque.francenum.gouv.fr/ecom/>) destinée aux entreprises qui ont subi une fermeture administrative lors du second confinement. Par ailleurs, l'initiative France Num (<https://www.francenum.gouv.fr/>) met à disposition des ressources sur le cloud, comme par exemple : <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/quelles-sont-les-grandes-tendances-technologiques-et-comment-sen-saisir>. Elle met aussi en avant des témoignages d'entreprises ayant utilisé à bon escient le cloud, et facilite la relation avec des activateurs (plus de 2500 activateurs France Num identifiés à date), dont certains sont spécialisés sur l'usage du cloud. Enfin, pour développer, ou gérer son activité avec le numérique, plusieurs dispositifs sont proposés dans le cadre du plan de relance ; des diagnostics numériques gratuits, suivis d'un plan d'action, pilotés par les réseaux consulaires (CCI/CMA). Ces diagnostics pourront notamment déboucher sur des plans d'action identifiant le recours à du cloud ; des formations-actions animées par des experts, au sein desquelles chaque parcours répond à un besoin concret, et permet d'expérimenter un usage ou une solution numérique. Ici également, certaines formations se feront autour de l'usage de solutions cloud.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Granjus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32957

**Rubrique :** Numérique

**Ministère interrogé :** [Transition numérique et communications électroniques](#)

**Ministère attributaire :** [Petites et moyennes entreprises](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 octobre 2020](#), page 7024

**Réponse publiée au JO le :** [23 février 2021](#), page 1735